

## CHANT ORIENTAL

ENSEIGNANTE : Dorsaf HAMDANI

### PRÉSENTATION DU CURSUS

L'enseignement du chant oriental se base essentiellement sur les répertoires classiques existants dans les pays d'orient qui ont vécu la naissance de la musique des palais tels que la péninsule du Moyen-Orient : Egypte, Syrie, Liban, Jordanie. Ainsi que les pays du Grand Maghreb (les pays Nord-Africains) : Maroc, Algérie, Tunisie, riches de leur racines Arabo-Andalouses.

Tour à tour, seront enseignés les répertoires :

- > classiques de poésies chantées (muwashah, qasidas, dawr, maalouf...),
- > sacrés (zikr, psalmodie du Coran, poèmes de grands soufis : Jalaludine Rumi, Hallaj, Ibn Arabi...)
- > traditionnels (chants des occasions : mariages, naissances, récoltes saisonnières, chants des pêcheurs..)
- > contemporain (Oum Kalsoum, Fayrouz, Majda Roumy, Saliha, Abdelhalim Hafez...)
- > improvisation (mawâl, istikhbar)

Par ailleurs, seront abordés l'apprentissage de l'alphabet et de la langue arabe (littéraire, dialectes).

L'apprentissage des traditions musicales se déroule selon le mode ancien de la relation de maître à élève. L'enseignante permet cependant parfois l'enregistrement audio ou vidéo une fois que la tradition orale est assimilée par l'élève. L'objectif étant de faire travailler simultanément la voix et la mémoire, très importante ici pour l'évolution dans ce genre de spécialité.

### DISCIPLINES ENSEIGNÉES

- > Chant

## RÉPERTOIRES ENSEIGNÉS SELON LES CYCLES

CYCLE 1	CYCLE 2	CYCLE 3
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Répertoire classique de poésies chantées (« Lamabada », « Ya dhal jamal »....)</li> <li>• Répertoire sacré (zikr, psalmodie du Coran, poèmes de grands soufis : Jalaludine Rumi, Hallaj, Ibn Arabi..)</li> <li>• Répertoire traditionnel (chants des occasions : mariages, naissances, récoltes saisonnières, chants des pêcheurs..)</li> <li>• Répertoire contemporain (chansons à textes de la fin du 20<sup>ème</sup> et début du 21<sup>ème</sup> siècle)</li> <li>• Improvisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chants des Noubas tunisiennes et (« noubat al Khadra », «Naourat al Tbouû » « noubat al mazmoum »</li> <li>Quelques chants de Noubas du Maghreb communs avec la Tunisie (« Harramtu bik Nouâssi »)</li> <li>• Tradition liturgique («La Ilaha illa allah », « Hezb al tawassol »...)</li> <li>• Tradition arabo-andalouse du Maghreb</li> <li>• Tradition de chant classique du Mashriq (« Lamma bada yatathanna », « ya dhal jamal », « Qudud Halabia »)</li> <li>• Chant judéo-arabe (chants des juifs du Maghreb «tah tkhabbal » « ya nass hmelt » « ya warda » « tassfar ou tetgharrab »...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Répertoire classique de poésies chantées (« Emlali Al Aqdah », « Fi Sama El Hosni »....) avec apprentissage de rythmes complexes</li> <li>• Répertoire sacré (zikr, psalmodie du Coran, poèmes de grands soufis : Jalaludine Rumi, Hallaj, Ibn Arabi..) avec apprentissage d'oeuvres plus approfondies (chants en canon, collectifs, croisement de voix, harmonies...)</li> <li>• Répertoire traditionnel (chants des occasions : mariages, naissances, récoltes saisonnières, chants des pêcheurs..). Répertoire du Maître Tahar GHARSA « Enzed Ennabi », « Tahar Ya Mtahar »...</li> <li>• Répertoire contemporain (chansons à textes de la fin du 20<sup>ème</sup> et début du 21<sup>ème</sup> siècle). Répertoire de Hedi Jouini « Lamouni li gharou menni », « Maktoub »...</li> <li>• Improvisations complexes</li> <li>• Chants des Noubas tunisiennes (« noubat al Hossein », «Naourat al Tbouû », « mushawah Qadhi Al Ichq ». Quelques chants de Noubas du Maghreb communs avec la Tunisie (« Harramtu bik Nouâssi », « Daba Yaâtiyallah Bi Nosra»...)</li> <li>• Chant judéo-arabe (chants des juifs du Maghreb «tah tkhabbal » « ya nass hmelt » « ya warda » « tassfar ou tetgharrab »...) avec interprétation complexe</li> </ul>

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX

OBJECTIFS	CONNAISSANCES & COMPÉTENCES TRANSVERSALES
<b>Psychomoteur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La capacité de perception prend en compte le savoir-faire en matière d'analyse, les possibilités d'imprégnation, de compréhension, de mémorisation et de restitution des réflexes liés à l'écoute, à la lecture et la prise de conscience corporelle et sensorielle (rythme dans le corps, posture, colonne d'air).</li> <li>• Les capacités physiques concernent la technique vocale (conscience du corps et des mouvements du corps, la respiration, l'indépendance et la coordination du geste vocal et corporel), la subtilité, ductilité et vélocité de la voix, le développement et l'adaptabilité de l'oreille, la maîtrise et la variété du timbre vocal, l'intonation, la souplesse, la pulsation interne, la conscience de la présence du corps dans l'espace, le contrôle cérébral et son lâcher prise.</li> </ul>
<b>Cognitif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la technique vocale doivent être progressivement acquises afin que l'élève sache identifier, nommer, décrire et expliquer un maximum d'éléments</li> <li>• La faculté de compréhension doit permettre à l'élève d'associer les différentes connaissances adaptées à la situation musicale dans laquelle il. elle se trouve et à interpréter correctement des informations soit à partir d'une partition, soit à partir d'éléments transmis oralement par l'enseignante</li> <li>• Les capacités de recherches et d'analyse permettant d'accéder aux éléments de connaissance et de savoir-faire déjà acquis au préalable, pouvant permettre une interprétation et une reproduction conforme à un chant donné</li> </ul>
<b>Socio-affectif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concernent essentiellement le désir et le plaisir de chanter, d'interpréter et de communiquer de façon empathique avec le public dans le cadre d'un travail collectif et individuel. Chaque élève devra tenir sa place en prenant les autres en considération et respecter un comportement d'ouverture et de bienveillance.</li> <li>• La capacité à se produire sur scène dans une interprétation juste en mettant en relation intime les présences corporelles et vocales.</li> </ul>
<b>Artistique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La capacité à composer dans un style donné et/ou à improviser vocalement, en mobilisant l'acquis antérieur et en développant des éléments permettant une extension de possibilités.</li> <li>• La capacité à restituer un chant et à développer une écoute attentive et bienveillante.</li> <li>• La capacité à intégrer l'architecture et l'acoustique d'un lieu dans la considération de l'interprétation</li> <li>• La capacité à interpréter un chant, à structurer, à organiser puis à expliquer son interprétation</li> <li>• La capacité d'une écoute critique de ce que l'on produit et de s'auto-évaluer</li> <li>• La capacité de production d'un projet personnel : organiser le matériel, choisir ses partenaires et gérer des répétitions, en ayant comme but d'organiser des concerts et/ou des auditions</li> </ul>

## ENSEIGNEMENTS DISPENSÉS SELON LES CYCLES

### **COURS OBLIGATOIRES À L'IIMM • 100h par an • AUBAGNE**

- > Culture musicale, histoire & analyse
- > Écoutes musicales d'enregistrements de référence
- > Pratique individuelle & collective / Pratique instrumentale (percussions)
- > Théorie
- > Improvisation
- > Atelier de direction

### **COURS OBLIGATOIRE AU CONSERVATOIRE DE MARSEILLE DANS LE CADRE D'UN PARCOURS CERTIFIANT / DIPLÔMANT • 52h/AN •**

- > Formation musicale
- > Double inscription : IIMM / CNRR

### **COURS OBLIGATOIRE AU CONSERVATOIRE D'AUBAGNE DANS LE CADRE D'UN PARCOURS CERTIFIANT / DIPLÔMANT • 52h /AN •**

- > Formation musicale pour débutant
- > Double inscription : IIMM / CRC

## DURÉE DES ÉTUDES

- > De 7 à 11 ans. Variable selon le niveau d'entrée de l'élève

## VOLUME HORAIRE

- > **100h** par an à l'IIMM
- > **52h** par an soit au Conservatoire de Marseille, soit au Conservatoire d'Aubagne soit Conservatoire équivalent de votre choix

## DIPLÔMES VISÉS

- > B.E.M. (Brevet d'Études Musicales) en musique traditionnelle & ancienne // **Cycle 2**
- > C.E.M. (Certificat d'Études Musicales) en musique traditionnelle & ancienne // **Cycle 3 Amateur**
- > D.E.M. (Diplôme d'Étude Musicale) en musique traditionnelle & ancienne // **Cycle 3 Spécialisé**

## CONDITIONS DE VALIDATION D'UN DIPLÔME

- > Pour l'obtention d'un B.E.M. en musiques traditionnelles et anciennes :
  - => **Validations du cycle 2 avec mention (12/20) / discipline suivie à l'IIMM**
  - => **Validation du cycle 2 avec mention (12/20) en formation musicale par un conservatoire agréé**
- > Pour l'obtention d'un C.E.M. en musiques traditionnelles et anciennes :
  - => **Validations de la 2<sup>e</sup> année du cycle 3 avec mention (12/20) / discipline suivie à l'IIMM**
  - => **Validation du cycle 2 avec mention (12/20) en formation musicale par un conservatoire agréé**

- > Pour l'obtention d'un D.E.M. en musiques traditionnelles et anciennes :
  - => **Validations de la 4<sup>e</sup> année du cycle 3 avec mention (14/20) / discipline suivie à l'IIMM**
  - => **Validation du cycle 2 avec mention (14/20) en formation musicale par un conservatoire agréé**

### CONDITIONS D'OBTENTION DES MENTIONS

- > Pour l'obtention d'un B.E.M. et C.E.M en musiques traditionnelles et anciennes :
  - => **Validation mention assez bien (12/20)**
  - => **Validation mention bien (14/20)**
  - => **Validation mention très bien (16/20)**
- > Pour l'obtention d'un D.E.M. en musiques traditionnelles et anciennes :
  - => **Validation mention bien (14/20)**
  - => **Validation mention très bien (16/20)**

### ORIENTATIONS D'ÉTUDES POSSIBLES

- > Licence en musicologie
- > CFMI (Centre de Formation des Musiciens Intervenants)
- > D.E. (Diplôme d'État) ou C.A. (Certificat d'Aptitude) en musique traditionnelle et ancienne
- > I.M.F.P. (Institut Musical Formation Professionnelle)

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

- > Âge minimum requis : 18 ans
- > L'apprentissage est destiné à tous (débutants, moyens ou confirmés).
- > Il n'est pas nécessaire de lire la musique.
- > À l'issue de l'entretien préalable avec l'IIMM, une audition d'entrée sera effectuée par l'enseignant comportant :
  - => un entretien préalable
  - => présentation d'un morceau chanté de 5 mn au choix

### MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

- > **CYCLE 1 • APPRENTISSAGE DES FONDAMENTAUX**
  - DISCIPLINE SUIVIE À L'IIMM / ÉVALUATION • CONTRÔLE CONTINU / 3 À 5 ANS D'ÉTUDES**
    - Le travail de l'élève, durant l'année scolaire, est pris en compte à travers sa participation aux cours (assiduité) et selon sa progression personnelle évaluée par le professeur de la discipline.
    - Évaluation semestrielle : contrôle continu sous forme d'un commentaire et d'une note.
    - La note de contrôle continu sera prise en compte à hauteur de 25% lors de l'examen de fin de cycle.

**> Le passage entre les niveaux et l'examen de fin de cycle 1 s'effectuent à 12/20 en présence d'un jury interne et externe à l'IIMM**

### FORMATION MUSICALE AUPRÈS D'UN CONSERVATOIRE AGRÉÉ / 3 ANS D'ÉTUDES

#### LE PREMIER CYCLE COMPORTE 3 NIVEAUX :

- > Cycle 1, 1<sup>er</sup> niveau (débutant) // 1 an
- > Cycle 1, 2<sup>ème</sup> niveau (intermédiaire) // 1 an
- > Cycle 1, 3<sup>ème</sup> niveau (avancé) // 1 an

### LES EXAMENS SE FONT EN DEUX TEMPS :

- **Épreuve écrite** : commentaire d'écoute, analyse auditive, relevés mélodiques et rythmiques
- **Épreuve orale** : lecture de note (clés de sol et de fa), lecture de rythmes, lecture de rythme binaire et ternaire, déchiffrage chanté, déchiffrage instrumental.

> Le passage de niveau se fait à 12/20 en présence d'un jury interne constitué de professeurs du département.  
> L'examen de fin de cycle 1 se fait à 12/20 avec jurys externes au conservatoire.

\*\*\*\*\*

### > CYCLE 2 • MAÎTRISE DES ACQUIS

#### DISCIPLINE SUIVIE À L'IIMM / EXAMEN TERMINAL CHAQUE ANNÉE JUSQU'AU B.E.M. / 3 ANS D'ÉTUDES

- **Épreuve orale** :
  - Pratique vocale et instrumentale (individuelle et/ou collective)
  - Théorie (questions sur les éléments étudiés durant l'année)
  - Connaissances historiques

> Le passage de niveaux et l'obtention du B.E.M. en fin de cycle 2 s'effectuent à 12/20 en présence d'un jury interne et externe à l'IIMM

#### FORMATION MUSICALE CLASSIQUE OU FORMATION MUSICALE CHANTEURS AUPRÈS D'UN CONSERVATOIRE AGRÉÉ / 4 ANS D'ÉTUDES

##### LE SECOND CYCLE COMPORTE 2 NIVEAUX SE DÉCOMPOSANT COMME SUIVIT :

- > Cycle 2, 1<sup>er</sup> niveau (élémentaire 1 & élémentaire 2) // 2 ans
- > Cycle 2, 2<sup>ème</sup> niveau (moyen 1 & Moyen 2) // 2 ans

### LES EXAMENS POUR LA FORMATION MUSICALE CLASSIQUE SE FONT EN DEUX TEMPS :

- **Épreuve écrite** : commentaire d'écoute, analyse auditive, relevés mélodiques et rythmiques de niveau élémentaire et moyen
- **Épreuve orale** : lecture de note (clés de sol et de fa), lecture de rythmes, lecture de rythme binaire et ternaire, déchiffrage chanté, déchiffrage instrumental de niveau élémentaire et moyen

### LES EXAMENS POUR LA FORMATION MUSICALE CHANTEURS SE FONT EN DEUX TEMPS :

- **Épreuves déchiffrées** : Déchiffrage chanté avec le nom des notes, déchiffrage chanté avec paroles, prosodie rythmique, chant populaire déchiffré a cappella, harmonisation au clavier d'un chant.
- **Épreuve préparées** : Un duo travaillé pendant l'année, un chant accompagné par eux-mêmes, préparé en autonomie un mois avant .

> Le passage de niveaux se fait à 12/20 en présence d'un jury interne constitué de professeurs du département.  
> L'examen de fin de cycle 2 et l'obtention du B.E.M. se fait à 12/20 en présence de jurys externes au conservatoire.

\*\*\*\*\*

### > CYCLE 3 • PERFECTIONNEMENT ET PRATIQUE DE L'AUTONOMIE

#### DISCIPLINE SUIVIE À L'IIMM / EXAMEN TERMINAL CHAQUE ANNÉE JUSQU'AU C.E.M. - D.E.M. / 1 À 3 ANS D'ÉTUDES

- **Épreuve orale** :
  - Pratique vocale et instrumentale (individuelle et/ou collective)
- **Épreuve écrite** :
  - Après validation du sujet auprès de l'enseignant.e, rédaction d'un mémoire de 10 pages portant sur la culture musicale, histoire & analyse
- **Examen sur table** :
  - Théorie (questions sur les éléments étudiés durant l'année)

Le passage de niveau et l'obtention d'un C.E.M. se fait à 12/20 avec un jury interne constitué de professeurs du département ; et à 14/20 pour un D.E.M. avec un jury interne constitué de professeurs du département

### FORMATION MUSICALE CHANTEURS AUPRÈS D'UN CONSERVATOIRE AGRÉÉ

→ **Épreuves déchiffrées** : Déchiffrage chanté avec le nom des notes, déchiffrage chanté avec paroles, prosodie rythmique, harmonisation au clavier d'un duo

→ **Épreuve préparées** : Trois trios dont un tiré au sort par le jury, duo préparé en binôme en autonomie, chacun accompagnant l'autre élève

> Le passage de niveaux se fait à 14/20 en présence d'un jury interne constitué de professeurs du département.  
> L'obtention du C.F.E.M. (Certificat de Fin d'Études Musicales) se fait à 14/20 en présence de jurys externes au conservatoire.

## PARCOURS AU SEIN DE L'IIMM

### OBJECTIFS & FINALITÉS SELON LES CYCLES

- > **Cycle I** / Apprentissage des fondamentaux (3 à 5 ans d'études)
  - => Connaissances générales, maîtrise technique / pratique individuelle et collective
- > **Cycle II** / Maîtrise des acquis (3 ans d'études)
  - => Connaissances générales, maîtrise technique / pratique individuelle et collective
- > **Cycle III** / Perfectionnement et pratique de l'autonomie (1 à 3 ans d'études)
  - => Posséder une pensée musicale consciemment maîtrisée
  - => Posséder tous les moyens techniques nécessaires à l'expression musicale
  - => Acquérir l'autonomie professionnelle
  - => Perfectionner les moyens techniques nécessaires à l'expression musicale
  - => Acquérir l'autonomie musicale

### DÉROULÉ ET RÉSUMÉ DU PARCOURS

<b>Durée du cursus :</b> de 7 à 11 ans	<b>Cycle 1 / Apprentissage des fondamentaux</b> (3 à 5 ans d'études) → Culture musicale, analyse (théorie) & linguistique → Cours individuels (pratique vocale et/ou instrumentale, rythme & danse) → Pratique collective / d'ensemble (ouvert à tous les instruments) v
	<b>Cycle 2 / Maîtrise des acquis</b> (3 ans d'études) → Culture musicale & analyse → Cours individuel (théorie + pratique vocale et/ou instrumentale) → Pratique collective / d'ensemble <b>VALIDATION DU CYCLE 2 PAR UN B.E.M.</b> v
	<b>Cycle 3 / Perfectionnement et pratique de l'autonomie</b> (1 à 3 ans d'études) → Culture musicale & analyse → Cours individuel (théorie + pratique vocale et/ou instrumentale) → Pratique collective → Improvisation → Atelier de direction <b>VALIDATION DU CYCLE 3 SOIT PAR UN C.E.M. SOIT PAR UN D.E.M.</b>
<b>Âge minimum :</b> 18 ans	